



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Communiqué de presse - 20 décembre 2018

Bilan 2018 pour les CPAS et élections régionales 2019 : les priorités adressées aux politiques

L'année 2018 a été émaillée de nombreux faits et dossiers marquants pour les CPAS de Wallonie. Ce jeudi à Namur, la Fédération des CPAS est revenue sur ces événements importants, et a adressé, au travers de son *Mémoire régional*, ses priorités aux politiques wallons en vue des élections de mai 2019. Les enjeux identifiés et les propositions exprimées revêtent un caractère impérieux pour l'avenir des CPAS et de leurs bénéficiaires.

Les CPAS ont listé les **fondamentaux dont ils attendent le respect de la part de l'autorité régionale** : analyse d'impact de toute proposition nouvelle sur les missions premières des CPAS, concertation en amont des décisions, dans le droit fil de la fonction consultative.

Egalement, la neutralité budgétaire de toute décision impactant les CPAS. « *Qui dit mission nouvelle, dit moyens nouveaux* », ramasse Luc VANDORMAEL, leur Président. Enfin, la pérennisation et l'indexation des subventions permettant à la Fédération des CPAS, seule organisation supportant l'ensemble du secteur sans exception, de conseiller et former ses membres. « *Et pourquoi pas un mécanisme de dotation unique, garant d'indépendance et de stabilité, à l'instar de celui octroyé au CESW ?* ».

L'année 2018 a été émaillée de nombreux dossiers. Les CPAS ont maintenant **besoin de stabilité** dans leurs missions, leur fonctionnement et leur positionnement institutionnel. A cet égard, ils réclament un regard légistique au niveau de la *Loi organique des CPAS* de 1976, qui a connu de sensibles évolutions récentes. Il faut un temps d'arrêt pour les digérer et les toiletter par endroits. Toute simplification administrative est bienvenue, de même qu'une concertation accrue entre échelons régional et fédéral pour tendre à plus de cohérence. « *Le CPAS a pour mission d'aider des personnes et non d'appliquer d'incessantes réformes institutionnelles* », assène Luc VANDORMAEL.

Cela est d'autant plus important que les CPAS continuent d'être confrontés à la précarisation croissante de la Région. Sur une l'année pleine et consolidée que fût 2017, 98.170 personnes ont été aidées financièrement par les CPAS WALLONS (RI + ASE), soit une **augmentation de 22% en trois ans** ! Et les derniers chiffres arrêtés à avril 2018 démontrent que la hausse continue, puisque nous sommes à 3% en plus que l'année d'avant au même mois.

En tant que **pivots des politiques sociales**, les CPAS veulent être reconnus et globalement renforcés dans leurs moyens et rôles. Leurs spécificités doivent impérativement être prises en compte dans le *Plan wallon de lutte contre la pauvreté* et les *Plans de cohésion sociale* (PCS) dont ils ne sont pas simplement des instances auxquelles certains chantiers peuvent être délégués, mais des acteurs à part entière avec les communes. La coordination sociale entre tous les acteurs à

l'échelon local et supra-local est de ce point de vue devenue essentielle, vu la complexification des parcours de vie et les enjeux de société liés à la précarité.

A propos des PCS toujours, la Fédération des CPAS revendique le portage conjoint par la commune et le CPAS, la focalisation sur les actions collectives et communautaires (la prise en charge individuelle étant l'affaire des CPAS !), la prise en compte, dès la conception des PCS, des besoins spécifiques du terrain, la valorisation financière de l'organisation en supracommunalité, le maintien du financement du PCS au niveau du budget 2016 et son indexation.

Sur la question sensible des synergies (avec la commune ou d'autres CPAS), la Fédération souhaite la protection de l'autonomie juridique de l'institution CPAS, la stabilisation institutionnelle via les actuels décrets synergie et PST, l'adaptation de la tutelle générale sur les actes du CPAS pour éviter des conflits d'intérêt, un accès direct des CPAS aux subsides de la Wallonie, la création d'un mode de collaboration léger entre CPAS. **Pour les associations chapitre XII**, une subvention structurelle pour leur travail de coordination, une simplification de la législation qui les touche (sauf gestion d'hôpitaux, MR, MRS) et un stop à la transposition systématique des mesures prises pour les intercommunales à leur endroit. « *Du sur mesure, du fine tuning, du calibrage selon leurs spécificités* ».

La Fédération a en outre identifié **des enjeux internes**, essentiels en termes de fonctionnement, d'échelles de traitement, de financement et d'informatisation des CPAS, notamment en lien avec l'open data, le *Règlement général sur la protection des données à caractère personnel* (RGPD), la protection de la vie privée des personnes fragilisées ou encore le secret professionnel des travailleurs sociaux.

Les formations du personnel des CPAS ne sont pas oubliées. « *La Fédération des CPAS, dont c'est une des missions cardinales, réclame la poursuite du financement régional de l'offre de formations, consolidée dans un catalogue* ». Un accent particulier est mis sur la formation des nouveaux mandataires, des grades légaux (directeur général, directeur financier) et des travailleurs en maisons de repos. De même, un accompagnement de terrain aux nouvelles dispositions prévues dans les décrets PST, synergies, gouvernance et autres. Sans omettre un financement ad hoc des nouveaux modules de formation e-learning à l'attention des CPAS.

Quant à la réforme des aides à l'emploi (en particulier le dispositif APE), la Fédération des CPAS exige encore et toujours la neutralité budgétaire au travers de l'indexation, durant la période de transition et après 2021, des montants pris en compte (tenant compte à la fois de l'évolution de la valeur du point et des cotisations patronales) et le transfert budgétaire concernant les métiers spécifiques (maisons de repos, tuteurs énergie,...) vers le ministre fonctionnel compétent pour l'agrément. « *En calquant le mécanisme du Maribel social fédéral, nous plaidons pour un subside structurel en régime de croisière afin de garantir le maintien du volume de l'emploi global et la possibilité d'obtenir, dans certaines limites, de nouveaux points APE sur des thématiques prioritaires* » précise Philippe NOEL, Vice-Président.

C'est l'occasion ici de rappeler à quel point il est essentiel de **soutenir les CPAS dans leur rôle d'insertion socio-professionnelle**. Selon les derniers chiffres, 22.400 personnes ont été en insertion active grâce aux CPAS wallons : 10.200 personnes mises aux études, 7.000 à l'emploi, 5.200 en formation... Soit 30% du public des CPAS. Ce soutien doit passer entre autres par la poursuite du dispositif des articles 60 insiste Nathalie DEMORTIER, Vice-Présidente.

Les CPAS portent bien sûr nombre de **revendications spécifiques en matière de logement, d'énergie, d'insertion sociale et professionnelle, d'aide alimentaire, de médiation de dettes, de services aux aînés et des services résidentiels**. Quelques-uns de ces éléments seront apportés en séance par Anne VAN DER ELST, Vice-Présidente.

Nous renvoyons le lecteur au texte complet du *Mémoire régional* sur ces aspects ainsi qu'à sa synthèse.

Contact : Alain Vaessen, Directeur général de la Fédération des CPAS
0495/93 31 63 – alain.vaessen@uvcw.be